

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS279

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 7

Après le mot :

« plan »,

rédigier ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 2 :

« sur une même période de trois ans. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.